

# UREYÉ



# *Mon village*



MAGAZINE D'INFORMATION  
COMMUNAL  
OCTOBRE 2021





## MESSAGE DU BOURGMESTRE

Après un été plutôt désolant suite aux inondations en Wallonie, les incendies qui se sont multipliés en différents lieux du globe et le manque de soleil dans nos régions, la rentrée n'a pas eu lieu à batteries rechargées pour de nombreux Belges. .

Néanmoins, il y a toujours du positif à retirer de toute situation difficile ! La solidarité qui s'est construite aux quatre coins de la Belgique au lendemain du 13 juillet est remarquable : Wallons et Flamands de toutes conditions ont apporté leur aide aux sinistrés afin que ceux-ci retrouvent des conditions de vie acceptables.

Oreye a plutôt été épargné cette fois, mis à part quelques points sensibles habituels ; toutefois, la population n'a pas manqué de répondre aux appels d'aide en faveur des nécessiteux. Plusieurs initiatives citoyennes ont été menées à bien et je m'en réjouis. En cas de besoin, nous savons que nous pouvons compter les uns sur les autres !

Suite aux catastrophes naturelles, le rapport rendu début août par les experts intergouvernementaux de l'évolution du climat nous exhorte à réagir pour tenter de freiner le déclin de notre planète. Ici à Oreye, des citoyens ont pris les choses en main afin de soutenir la commune préventivement (voir en page 21). J'espère que les mesures et initiatives vont se renforcer partout car les signaux d'alarme sont inquiétants.

S'il convient toujours de rester attentif aux indicateurs de contamination au coronavirus, je me réjouis qu'Oreye figure parmi les communes au taux de vaccination des plus élevés avec 87,44% de vaccinés ; chez les plus de 65 ans, un score qui atteint 94%. La vaccination reste l'alliée n°1 mais les gestes barrières sont encore à poursuivre. Les projets à long terme restent encore périlleux ; toutefois, nous pouvons confirmer à ce jour que le bal communal aura bien lieu le 23 octobre prochain dans le respect des arrêtés gouvernementaux (covid safe ticket).

Au chapitre des bonnes nouvelles, les caméras sont arrivées et seront prochainement mises en place, dès réception des poteaux.

La rénovation de la rue du ruisseau est achevée.

Plusieurs voiries ont été réparées. Prochainement, un tronçon de la rue Louis Maréchal à Bergilers sera rénové.

Durant cet été, l'entretien des espaces verts a été quelque peu mis à mal par les absences liées aux congés mais aussi à des accidents malencontreux et maladies de nos agents. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement. Deux nouveaux agents orétois sont venus renforcer l'équipe récemment .

Enfin, le BUDGET en cours pour 2022 ne laissera personne sur le carreau : la culture, les sports et le 3<sup>ème</sup> âge et notre jeunesse ! Des précisions vous parviendront dans le prochain bulletin communal.

Je terminerai en félicitant toutes les personnes qui ont d'une manière ou d'une autre marqué leur solidarité envers les sinistrés et en vous souhaitant à tous une arrière- saison plus douce et chaleureuse.

*« Personne ne se lasse d'être aidé.*

*L'aide est un acte conforme à la nature.*

*Ne te lasse jamais d'en recevoir ni d'en apporter »*

Marc- Aurèle

Bonne lecture !

Votre Bourgmestre,  
Jean-Marc DAERDEN



## Challenge Hesbignon

Dimanche 31 octobre 2021

## 26° BOUCLE D'OREYE

- Départ : Hall omnisports d'Oreye à 10h15
- Deux parcours champêtres : 5 et 10 km

- 6 vestiaires avec douche
- Buvette et petite restauration

- Inscription sur place à partir de 8h30
- Infos : Émile LATOUR - 0475/ 56 36 42

Une organisation du ATC Oreye

## Sommaire

Édito	3
Aide aux sinistrés	4
Communications importantes	6
Police	8
Oreye au fil des saisons	10
Focus inondations à Oreye	15
Vie communale	16
Voie	18
Focus	19
Le grand livre	21

# Aide aux sinistrés

## Un élan de solidarité à Oreye aussi !

***Touchés par la détresse des sinistrés, les orétois ont une nouvelle fois fait preuve de solidarité et d'une grande générosité !***

Au lendemain du désastre causé par les inondations de juillet dans la région liégeoise, de nombreux citoyens se sont mobilisés pour apporter leur aide.



Dès le 15 juillet, un appel aux dons à été organisé à Oreye et vous êtes nombreux à y avoir contribué en déposant vos colis remplis de vivres et de matériel de première nécessité.

Soulignons tout particulièrement les initiatives du CLAP via Geoffrey MOIES et de Thibault MOËS qui chacun ont organisé de superbes récoltes.

Nous félicitons également l'action des «D'Jones Dorés» qui ont cuisiné des repas au profit des sinistrés.

Bien d'autres citoyens ont apporté leur pierre à l'édifice de la solidarité.

Bien entendu, d'autres initiatives ont également vu le jour !

Ainsi, le 21 juillet, une équipe de bénévoles ultra motivée a pris le chemin de Vaux-Sous-Chèvremont.

Entre le balai incessant des camionnettes de la Croix-Rouge, de la Défense et autres services de première ligne (Armée du Salut, Les amis de Coluche ...), les bénévoles orétois se sont activés à rendre l'endroit plus propre et plus agréable. Ils ont balayé les trottoirs, excavé de la boue, ramassé des déchets dans les espaces publics et chez les habitants.

Nos amis de la donnerie ont également apporté leur soutien en organisant une donnerie au profit des sinistrés.

Nous avons également pu compter sur nos commerces locaux !





Et bien plus encore ...

# Communications importantes



## SERVICE POPULATION

Le Service Population vous accueille du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30, le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h00 ainsi que chaque 1<sup>er</sup> lundi du mois de 8h à 12h et de 13h à 19h.

### Besoin d'une information ?

Vous pouvez contacter nos agents

Par téléphone :

019/67 70 43 ou 019/67 74 00

Par E-mail :

brigitte.techeur@oreye.be - pierre.huard@oreye.be

Toutes les informations relatives à ce service sont également disponibles sur notre site [www.oreye.be](http://www.oreye.be) dans la rubrique population/ infos et documents.

### Vous comptez nous rendre visite ?

Voici quelques conseils utiles qui vous permettront de gagner du temps et d'éviter de vous présenter à plusieurs reprises pour une même démarche administrative.

- Quelle que soit votre demande, vous devez vous munir de votre carte d'identité;

- Votre demande (autorisation parentale, extrait de casier judiciaire, composition de ménage, changement d'adresse,...) doit être traitée dans l'urgence ? Pensez à contacter le service population par téléphone ou par e-mail au préalable. Ainsi nos agents prépareront votre document afin qu'il soit signé lors de votre visite.

- Concernant les documents tels que les cartes d'identité, les passeports et les permis de conduire, pensez au délai de livraison de plus ou moins deux semaines.

Vous devez obligatoirement disposer de photos récentes (en couleur et sur fond blanc) ainsi que du montant demandé pour l'obtention de ces documents.

### À savoir :

Pour vos photos : Un photomaton est disponible à l'administration communale (6€).

Pour vos paiements : nous disposons d'un terminal bancontact.

## Vous souhaitez voyager dans l'UE?



### C'est possible grâce à l'appli CovidSafeBE.

CovidSafe.be  
Tout sur votre certificat COVID



## Votre **carte d'identité**, votre accès santé à l'hôpital



### Prenez-la toujours avec vous !

Une campagne des mutualités, des hôpitaux et de l'INAMI





## Vous vous demandez si vous avez le droit à une **allocation de chauffage** ?

L'automne est là, la température commence à baisser, vous devez rallumer le chauffage ...

Afin d'être prévoyant et de maintenir un certain confort de vie à nos concitoyens, il est bon de rappeler qu'une intervention financière

dans votre facture de chauffage peut être octroyée si vous appartenez à une des catégories suivantes :

- Les personnes bénéficiaires du statut BIM (ex VIPO) ou OMNIO ;
- Les personnes dont le montant annuel des revenus imposables bruts est inférieur ou égal à 20.356, 30 €, majoré de 3.768, 51 € par personne à charge ;
- Les personnes qui bénéficient d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes.

**Pour plus d'informations** : CPAS d'Oreye, rue de la Westrée 7 - 019/67 77 15

## Besoin d'un Ticket **article 27** ?



L'Article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que "...Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent..."

L'asbl « Article 27 » se donne la mission de sensibiliser, de faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Elle agit sur le coût de l'offre via un ticket modérateur valable à Bruxelles et en Wallonie et elle mise sur l'accompagnement pour encourager l'expression critique et/ou artistique.

Son travail se développe en réseau avec des partenaires sociaux, culturels et les publics.

### **Vous avez un dossier ouvert au CPAS ?**

Vous avez envie de vous rendre au cinéma, au théâtre, à un festival, de visiter un musée, de participer à un atelier ?

Demandez un ticket article 27 à votre travailleur social du CPAS.

Cela vous permettra d'accéder à certaines activités culturelles à un tarif préférentiel de 1,25 €.

### **Envie d'en savoir plus ?**

Visitez le site internet : [www.article27.be](http://www.article27.be) ou contactez le CPAS au 019/67 77 15

## Recrutement

Vu le succès du taxi social, le CPAS recherche de nouveaux conducteurs.

**Vous êtes intéressés ?**

Contactez le CPAS par téléphone au 019/67 77 15





## LA PAROLE au Bourgmestre

*Mieux vivre ensemble est une volonté de chacune et de chacun. Les citoyens, comme les employés de l'administration, comme les élus du village aspirent tous à vivre dans une société harmonieuse.*

*Pour ce faire, nous avons tous notre rôle à jouer !*

*Parfois, certains de ceux-ci oublient que, s'ils ont des droits, ils ont aussi des devoirs. Ces devoirs ne sont pas toujours bien connus. Si on peut les retrouver in extenso dans le Règlement Général de Police [www.oreye.be](http://www.oreye.be). Nous allons en mettre quelques-uns en exergue, histoire de permettre à tout un chacun de contribuer à ce mieux vivre ensemble tant recherché.*

**On commence avec les animaux** car, parfois, lorsque l'on devient propriétaire d'un chien (ou de tout autre animal domestique), on oublie qu'il y a des règles à respecter.

Saviez-vous par exemple que si votre animal aboie ou qu'il produit des émissions vocales qui perturbent le repos ou la tranquillité publique, vous êtes tenu de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le trouble ?

Quand vous vous promenez avec votre chien, n'oubliez pas que les déjections canines ne peuvent être abandonnées sur le domaine public. Une fois que votre toutou s'est soulagé, vous devez emballer son 'cadeau' et le déposer dans une corbeille publique.

Il est également important de rappeler que tout chien se trouvant en tout lieu, privé ou public, doit pouvoir être identifié par une puce électronique, un tatouage ou un collier adresse.

Quant à la laisse, elle est obligatoire pour tous les chiens, dans tout lieu, privé ou public. Le maître doit en effet pouvoir en toutes circonstances maîtriser son animal.



**Allez, on rentre à la maison.** Une maison que vous avez certainement à cœur d'entretenir régulièrement afin de maintenir le confort de cette dernière.

Il n'y a pas que l'intérieur qui soit sous votre responsabilité. Les riverains doivent en effet maintenir le trottoir ainsi que les accotements, bordant leur immeuble bâti ou non, en parfait état de conservation et de propreté, et prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité, la propreté et la commodité de passage des usagers.

Cette obligation comprend le fait de veiller à ce que la végétation qui y pousse ne menace pas la propreté ni la sécurité publique par sa prolifération.

En hiver, d'autres obligations incombent aux propriétaires.

Par temps de gel, il est ainsi interdit de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique.

Tant en cas de chute de neige que par temps de gel, tout riverain d'une voie publique doit veiller à aménager sur le trottoir bordant l'immeuble qu'il occupe une voie suffisante pour faciliter le passage des piétons en toute sécurité. Les obligations incombent, pour chaque immeuble, au principal occupant.

Les stalactites de glace qui se forment aux parties élevées des immeubles surplombant la voie publique doivent être enlevées dès qu'elles présentent un danger pour les passants.



# Police locale

## Et ce n'est pas tout, loin de là.

Les propriétaires et/ou les occupants d'un immeuble bâti ou non et/ou ceux qui en ont la garde ou la gestion, doivent prendre toutes les mesures afin d'éviter que leur bien présente un danger pour la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques.

Ce qui veut dire, entre autres, que les propriétaires doivent veiller :

- à ce que le bon état des terrains bâtis ainsi que des parties non bâties des propriétés soit assuré en tout temps. La végétation qui y pousse doit obligatoirement être entretenue afin qu'elle ne menace pas la propriété ni la sécurité publiques ;

- à maintenir leur bien en harmonie avec le voisinage, particulièrement quand l'immeuble est inoccupé ;

- à éviter toute dégradation telles que des vitres brisées, portes défoncées, toiture ou clôture endommagées, etc. ... donnant une apparence d'abandon à leur bien ;

- à éviter que des animaux nuisibles tels que les pigeons, rats, souris ne puissent s'installer au sein de leur immeuble ;

- à condamner toutes les ouvertures des immeubles non occupés de manière à prévenir les incendies ou l'installation de personnes non autorisées par le propriétaire ;

- à déclarer à l'administration communale toute infection de champignons (mérule) ou toute infection d'insectes, de larves ou de termites et de prendre toutes les mesures utiles pour combattre ces infections.

- à faire éliminer les nids de guêpes qui représentent un danger. A défaut, il sera procédé à leur élimination aux frais du contrevenant.

**On repart en promenade,** avec ou sans toutou. Parfois, certains citoyens nous font part de leur étonnement quand des sentiers sont soit mal entretenus, soit pas entretenus du tout. L'équipe de voirie fait très régulièrement le tour des sentiers communaux et fait le maximum pour que ceux-ci soient accessibles et agréables. Il est sans doute utile de rappeler que ces sentiers bordent souvent des propriétés privées. Les propriétaires de ces dernières sont tenus de faire en sorte que leur végétation n'empiète pas sur les sentiers.

**On termine ce 'petit' tour d'horizons** avec quelques évidences mais, comme on dit souvent, il est parfois utile de rappeler ce que tout le monde pense acquis.

**Au niveau du tapage,** sachez que sont interdits tous bruits ou tapages diurnes ou nocturnes causés sans nécessité légitime, de nature à gêner le voisinage, à troubler la tranquillité ou le repos des habitants ou à les incommoder, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité objective ou dus à un défaut de prévoyance ou de précaution, qu'ils soient le fait personnel de leurs auteurs, ou qu'ils résultent d'appareils en leur détention ou d'animaux attachés à leur garde.

**Pour les déchets,** il nous faut rappeler qu'il est interdit de déposer, de déverser, de jeter, de laisser à l'abandon ou de maintenir sur la voie publique, dans un immeuble bâti ou sur un immeuble non bâti, des déchets ou tout objet ou matière organique ou inorganique de nature à porter atteinte à la propriété, à l'hygiène, à la sécurité ou à la salubrité publiques (exemples non exhaustifs : canettes, mégots, papiers gras, journaux et tracts publicitaires, bouteilles et verre, sable, poussières, terres, épaves ou déchets de toute nature, restes alimentaires, produits toxiques ou salissants, ...).

Sont notamment visés les comportements suivants : la chute accidentelle ou non de déchets au cours d'un transport ; le jet de déchets par les occupants d'un véhicule, le jet de déchets par tout usager de la voie publique.

Il n'est pas inutile, non plus, de rappeler ici que jeter son mégot de cigarette est interdit. Que vous soyez à pied ou en voiture, vous ne pouvez pas vous en débarrasser en le jetant par terre.

Et, enfin, pour autant que... besoin, rappelons qu'il est interdit à quiconque d'uriner sur la voie publique, contre les bâtiments publics, lieux de culte, dans les parcs et jardins, ainsi que contre les propriétés riveraines bâties.

Voici pour une petite partie des obligations des citoyens. Si vous désirez vous rafraîchir la mémoire, sachez que l'ensemble du Règlement Général de police est consultable sur [www.oreye.be](http://www.oreye.be)

Nul doute que ces quelques rappels permettront à chacun d'entre nous de contribuer l'amélioration de ce mieux vivre ensemble que nous recherchons tous.



Deux fois par an, la commune vous propose un service gratuit de broyage de vos branchages. Lors du passage de nos équipes, pensez à respecter notre matériel, suivez les consignes reprises dans les toutes-boîtes.

Il s'agit d'un broyage et non d'une collecte de vos déchets de jardinage

# Oréye au fil des saisons

## Retour à la nature ...

Le 23 juin dernier, l'école communale organisait la porte ouverte de la « Classe du dehors » située dans le petit bois communal d'Otrange.

A cette occasion, les parents des élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle, ont découvert les aménagements de cette classe particulière.

L'ÉCOLE DU DEHORS, c'est une véritable démarche de développement global de l'enfant. C'est également intégrer l'environnement proche de l'école pour motiver et ancrer les apprentissages. Apprendre et comprendre avec la tête et le corps en mouvement.

Félicitations aux enseignants pour cette initiative originale, qui apporte indéniablement un plus aux enfants et à notre école.



## Félicitations à nos jeunes diplômés !

Malgré les conditions difficiles, l'ensemble des élèves de 6<sup>ème</sup> année des écoles de la commune ont obtenu leur diplôme.

Félicitations et bon vent en humanités !



## Vive le CLAP !

C'est dans le respect des mesures sanitaires de vigueur que nos amis du CLAP ont organisé cette nouvelle édition de la fête de la Saint-Christophe à Bergilers.

Une année particulière : le CLAP fêtait ses 30 ans d'existence !

Cette année, en plus des traditionnelles bénédictions de véhicules, les Orétois pouvaient profiter des plaisirs de la fête foraine et des différentes animations du soir.

Un long week-end sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité, un véritable succès malgré certaines restrictions dues au Covid-19.



# des saisons

## Un été vitaminé

Sport, culture, loisirs, découvertes, rencontres et amusement, l'été à Oreye : il y en avait pour tous les goûts !

L'agenda des vacances était à nouveau chargé : 7 semaines d'activités plus variées les unes que les autres étaient au programme des congés.



L'été, c'est également l'occasion de découvrir un nouveau sport ou de se perfectionner ...  
Pourquoi pas dans un de nos clubs locaux ?

Le Tennis Oreye club vous proposait trois semaines de stages durant les congés.

De nombreux jeunes ont pris la balle au bond !

Comme chaque année, le Royal Oreye Union a organisé deux semaines de stages durant les congés.

Une belle occasion de s'améliorer pour débiter la saison !



# Oreya au fil des saisons

## Le rendez-vous des chineurs !



Le dimanche 1<sup>er</sup> août dernier, le MF central 5, Club de mini-foot local, organisait sa brocante dans les rues du village d'Oreya. Cette année encore, les brocanteurs étaient au rendez-vous. Un grand succès pour cet événement qui a sans nul doute enthousiasmé les nombreux chineurs ainsi que les nombreux Orétois présents à cette occasion.



## A la découverte du potager partagé



Le 28 août dernier, c'est sous un grand soleil que nos amis du CPAS et leurs jardiniers vous proposaient de visiter le potager partagé ...

Une magnifique journée portes ouvertes agrémentée d'un barbecue entre jardiniers.

A l'heure actuelle, toutes les parcelles sont attribuées : 12 parcelles sont cultivées.

Nous leur souhaitons d'ores et déjà d'excellentes futures récoltes.



# l'été des saisons

## Chouette, c'est la rentrée !



Le mercredi 1<sup>er</sup> septembre, l'école communale d'Oreye était en pleine effervescence : instituteurs, parents et enfants étaient au rendez-vous pour la rentrée scolaire !

A cette occasion, l'école IC a organisé un petit déjeuner afin d'accueillir les élèves dans une ambiance conviviale.

Bonne année scolaire à tous et à toutes !



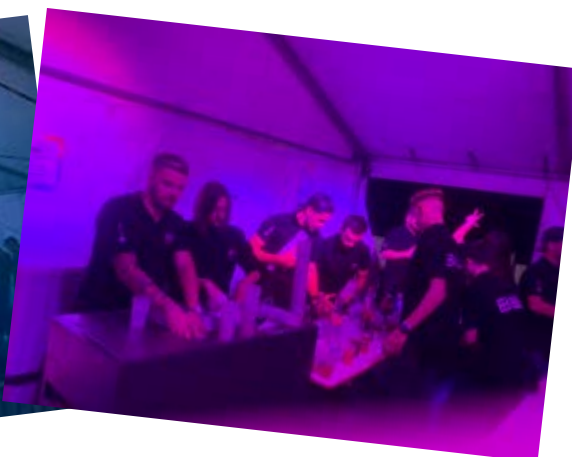
## Une rentrée festive pour les D'jones Dorés

Les D'jones Dorés, c'est un rassemblement de jeunes d'Oreye qui souhaitent organiser des événements sportifs, culturels, festifs et autres à destination des jeunes !

A l'occasion de la rentrée, nos jeunes amis proposaient leur premier week-end festif : au programme soirée Blind-Test et soirée animée par MISS MJOY, Fred DÉSIR et Thierry BOVY.

A très vite pour de nouvelles aventures !

Vous souhaitez suivre leurs actualités retrouvez les sur Facebook : « les D'jones Dorés »





## Le rendez-vous des fans de rallye



Une course à rebondissements, c'est ainsi que l'on se doit de qualifier ce 38<sup>ème</sup> rallye Jean-Louis Dumont. Comme souvent, avec son parcours rapide et ses nombreuses relances, en particulier dans ces conditions sèches, le Critérium 2021 s'est montré rude pour les mécaniques.

Un réel bonheur pour les fans de sports moteurs !



## Be WaPP

Le grand nettoyage Be WaPP est une mobilisation citoyenne qui vise à conscientiser les générations actuelles et futures à la malpropreté ambiante de manière à faire changer les comportements de manière durable.

Le dernier week-end de septembre, les orétois se sont mobilisés pour nettoyer le village. A cette occasion, l'administration communale offrait un en hotdog aux participants.

Merci à tous pour votre dévouement !





# Focus inondations à Oreye

Suite aux précipitations exceptionnelles de juillet dernier, nous n'avons pu empêcher une crue inévitable du Geer.

Notre service de voirie a travaillé d'arrache pied afin de limiter les dégâts.

Nous pouvons nous estimer heureux à Oreye !

Néanmoins, quelques rues ont été impactées comme en témoignent ces photos.



En matière de lutte contre les inondations, la commune reste attentive au curage régulier des avaloirs. Chaque année nous réalisons différentes plantations de haies, nous entretenons les fascines et nous travaillons au quotidien en collaboration avec nos agriculteurs pour la mise en oeuvre de bandes enherbées le long des champs. Bien entendu, nous consultons régulièrement la cellule GISER pour l'obtention des permis d'urbanisme ...

## 16 jeunes jobistes engagés durant l'été !

L'action «Été solidaire, je suis partenaire ! » a pour objectif de permettre aux jeunes de se familiariser avec le monde du travail tout en développant un esprit de solidarité en s'impliquant dans des travaux à destination de la communauté. L'occasion également d'appréhender le travail en équipe et d'acquérir une expérience qui pourra être valorisée lors d'une future recherche d'emploi.

Durant les mois de juillet et d'août, pour réaliser des petits travaux dans leur environnement proche, ce n'est pas moins de 16 jeunes qui ont été engagés par la commune !



## La deuxième phase du remplacement de l'éclairage public est en cours.

Vous devez sûrement l'avoir aperçu dans les rues d'Oreye, il s'agit d'un petit camion élévateur et de son agent technique.





## Formation pour le permis de conduire théorique B organisée par le CPAS d'Oreye



Pour la première fois, une formation pour le permis de conduire théorique B a été donnée au sein du CPAS d'Oreye.

Elle a eu lieu du 13 au 24/9/2021 et a suscité un vif intérêt de la part de nos usagers. En effet, les 8 places disponibles ont toutes été attribuées. Afin de faciliter l'accès à la formation, cette dernière s'est déroulée dans de la salle des mariages de l'administration communale.

Les formatrices proviennent de la Mission Régionale Huy-Waremme qui propose depuis peu cette formation car elle rentre directement en lien avec leur mission : rapprocher leurs usagers du monde du travail en leur fournissant les outils nécessaires. En effet, le fait de ne pas avoir de permis est un frein dans la recherche d'emploi.

### Pour les demandes de renseignements :

Monsieur Mathieu Lowette, assistant social, au 019 67 77 15 ou à l'adresse mail : [mathieu.lowette@oreye.be](mailto:mathieu.lowette@oreye.be)

## Quoi de neuf à la Zone de Secours ?

En juin 2021, la Zone de secours a reçu deux véhicules. Il s'agit d'une auto-échelle et d'une autopompe, toutes deux d'occasion, pour un montant total de près de 180.000€.

L'auto-échelle est une auto-échelle 30 mètres qui provient du Siamu de Bruxelles et l'autopompe est une autopompe multi-fonction de 2008 qui appartenait à la Zone Fluvia.

Ces deux véhicules sont encore en excellent état et serviront de véhicules de remplacement en cas de panne ou d'indisponibilité du matériel premier départ.

L'ensemble des Bourgmestres se félicitent de l'arrivée des deux véhicules qui : « contribueront à assurer la qualité des prestations sur l'ensemble des 13 communes de la Zone et assurent que le Conseil continuera à investir dans du matériel performant ».



## Et dans notre Zone de Police ?

Le dernier week-ends de septembre, la Zone de police de Hesbaye organisait son 1<sup>er</sup> salon de la Sécurité.

Durant l'événement, les thèmes suivants ont été abordés :

Les équipements individuels, la sécurité routière, la sécurisation des bâtiments et des habitations, la sécurité publique, l'aménagement des véhicules, les nouvelles technologies en matière de sécurité et les drones.

# Quoi de neuf à la voirie ?

## Comme prévu, la rue du Ruisseau a fait peau neuve

Comme prévu dans le PIC (Plan d'Investissement Communal) 2019-2021, la rue du Ruisseau a été rénovée dans sa totalité.

380 mètres de voirie, rigoles et trottoirs pour un coût de plus de 200 000 € subsidié à hauteur de 55%.



## Diverses refections de voiries et trottoirs



## Réception de nos deux nouveaux tracteurs



Fin juillet, nous avons reçu le tracteur de marque ISEKI (occasion) avec sa tondeuse tractée neuve. Ce petit tracteur sera équipé de pneus type gazon et servira principalement à tondre les terrains de football.



**Le nouveau « FER DE LANCE »** du service travaux est arrivé. Équipé d'un moteur de 125cv, et d'une puissance de relevage de presque 3T à l'avant, il pourra aisément pousser notre brosse mécanique, là où notre tracteur actuel est en souffrance. Il aura bien évidemment d'autres tâches à accomplir. Coût: 85000€, sans emprunt.

# Bal

## COMMUNAL D'OREYE

Le 23 octobre

HALL OMNISPORTS

RUE DE LA CITE 18

REPAS & ANIMATION  
SOIREE

DJ EDDY ROCOUR

Nous avons le plaisir de vous confirmer l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du bal communal, en conformité avec les mesures sanitaires en vigueur :  
à savoir, le Covid Safe Ticket

*Durant la soirée, une tombola sera organisée au profit des sinistrés des inondations*

## Une recette riche en vitamine et omega-3

### Lasagnes aux feuilles de blettes et au thon

Ces lasagnes anti-gaspi sont très savoureuses. Elles peuvent également être très bonnes sans thon pour une version végétarienne.

#### INGRÉDIENTS

Les feuilles de deux côtes de blette  
1/4 de gousse d'ail  
70 gr de thon égoutté la moitié d'une boîte  
2 c à soupe de ricotta  
1 cuillère à café de parmesan râpé  
3 feuilles de lasagnes  
sel poivre  
bechamel  
sauce tomate ou coulis passata  
fromage rapé

#### INSTRUCTIONS

préchauffez four à 180°  
Lavez les feuilles de blette et essorez les; hachez les au couteau, assez finement, hachez également l'ail dans un bol, mélangez la ricotta, le parmesan, les feuilles de blettes hachées et l'ail. Ajoutez sel, poivre et thon versez deux ou trois cas de béchamel dans le fond du plat à gratin.

Déposez une feuille de lasagne et recouvrez de la moitié du hachis aux blettes, recommencez avec une nouvelle feuille puis ajoutez la deuxième moitié des blettes.

Terminez avec la troisième feuille, 10 ou 15 cl de coulis de tomate et deux ou trois cas de béchamel, saupoudrez de fromage râpé et enfournez pour 35 mn environ.

A la sortie du four, déposez une feuille de papier aluminium sur votre gratin et laissez reposer 5 à 10 mn



# Focus

## Des initiatives qui ont de l'avenir !

Début août, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) était alarmant : « si nous n'agissons pas, nous courons tout droit à notre perte ».

A Oreye, la mesure en a touché plus d'un ! Ainsi, soulignons les initiatives citoyennes d'un groupe de bénévoles qui souhaitent soutenir la commune préventivement et concrètement en cas de sinistre.

Une première initiative est à souligner : le nettoyage sous le pont d'Orange qui était encombré suite aux récentes crues du Geer.



## Un jumelage qui a fait du chemin !

Le 25 septembre dernier, les «Marcheurs orétois» ont enfin pu se retrouver à la salle communale d'Orange afin de célébrer le 10<sup>ème</sup> anniversaire de jumelage avec leurs amis français de Nieuiret.

Félicitations aux organisateurs et longue vie au club.



## Les prochaines après-midi récréatives à la bibliothèque

LE MERCREDI DE (14h-17h)  
Pour les enfants de 5 à 10 ans

- Mercredi 20 octobre  
Halloween
- Mercredi 17 novembre  
C'est l'automne
- Mercredi 15 décembre  
On décore le sapin

\*Inscription à la bibliothèque



# Le grand livre

Ils se sont dit...  ... Oui

CWIAZDA Michaël et DANLOY Sophie  
Le 13 07 21



MARINO Maxime et LOFORTE Cindy  
Le 17 07 21



ROYEN Daniel et LACROIX Jennifer  
Le 24 07 21



DI MASI David et TANASIJEZUX Stéphanie  
Le 31 07 21



# Le grand livre

DUVIVIER Stéphane et DI CARO Silvia

Le 20 08 21



DARDENNE Jason et HAEYEN Ophélie

Le 28 08 21



... *Il y a un peu plus longtemps*

**Noces d'or**

ONKELINX José et PRINCEN Gerda, le 03 09 71



*Dans l'intimité...*

ALBERT Jean-Pierre et PLUYMERS Josiane, le 23 07 71

*Ils sont enfin là !*



HANNARD Unès, le 14 06 21

LEJEUNE Élise, le 20 06 21

LOGIST Mila, le 07 07 21

TUZZOLINO Salvatore, le 09 07 21

WEGRZYNSKA Lena, le 11 07 21

LAKNER Robin, le 19 07 21

DIOP James, le 29 07 21

PILDAER Lohan, le 13 08 21

SMET Romane, le 07 09 21

*Ils s'en sont allés ...*

DENGIS Dieudonné, le 11 06 21

SCHMEHL Johanna, le 29 06 21

SOMMERS Marc, le 22 07 21

HANIQUE Serge, le 29 07 21

BALAJIC Edith, le 12 08 21



